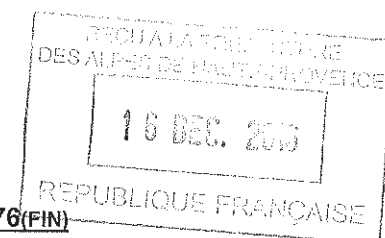


REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département des Alpes de Haute Provence  
-----

Service départemental d'incendie et de secours



Date de convocation : 22 novembre 2016

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12

Absents : 10

Votants : 13 (12 + 1 pouvoir)

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

**DELIBERATION N° 2016-76(FIN)**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille seize et le 13 décembre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

**Etaient présent(e)s :**

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE (ayant reçu pouvoir de monsieur LARTIGUE), Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Brigitte REYNAUD, Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Daniel JUGY (suppléant de monsieur LOGIER), André LAURENS, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

**Etaient excusé(e)s :**

Mesdames Clotilde BERKI, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Messieurs Roland AUBERT, Patrick BOUVET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE (ayant donné pouvoir à madame BALASSE), Christian LOGIER (suppléé par monsieur JUGY), Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

**Objet : Cession d'un véhicule à l'Office National des Forêts (ONF)**

**Le Vice-Président DIGUET expose :**

Les services de l'ONF ont sollicité le SDIS afin d'acquérir un véhicule réformé, sorti des comptes par délibération du 18 octobre 2016 et qui devait être vendu aux enchères.

Cet ancien CCFM UNIMOG 1300 litres, immatriculé 5834 LM 04, mis en circulation en 1988, serait utilisé par le service DFCI de l'ONF pour des missions particulières lors des brûlages dirigés ou de ravitaillements de points d'eau.

L'hôtel des ventes du Luberon, commissaire-priseur en charge de la vente des véhicules réformés du SDIS, a estimé le prix moyen de vente de cet engin à 8 000 euros.

Je prie le conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et, le cas échéant, autoriser le président à :

- Céder ce véhicule à l'ONF pour un montant de 8 000 euros,

- Encaisser la recette correspondant à cette vente,
- Signer l'ensemble des documents afférents à cette cession.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.**

**Le Président du conseil d'administration**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Claude FIAERT', written over a long horizontal line that spans most of the width of the signature area.

**Claude FIAERT**